

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

## REUNION DU MARDI 11 JUILLET 2017

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **3 juillet 2017**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Sandra **PIERRE**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Alain **BELLOUARD**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Madame Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*) et Messieurs Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***), Christophe **BOUCARD** (*pouvoir donné à Madame Diane **DE BARROS***) et Hervé **LORIOUX** (*pas de pouvoir*).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **23 mai 2017**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Création de poste,
- ACM : convention MSA,
- Piste cyclable - 1^{er} tronçon,
- Plan Communal de Sauvegarde,
- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Création de poste : Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de l'éducation, de la citoyenneté et de la jeunesse.

Délibération
n° 2017/29

Mme Karine **DUPRAZ** expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet (catégorie C) afin d'y nommer un agent actuellement contractuel et qui donne entière satisfaction.

.../...

.../...

Ce poste serait créé dans l'attente de l'obtention par cet agent du concours d'animateur territorial (catégorie B) en septembre.

Cet agent intégrerait ensuite le poste d'animateur ouvert par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) accepte cette création de poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Suite à cette décision, le tableau des effectifs s'établira comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'animateur à temps complet (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet au 1^{er} septembre 2017,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 33,66/35^e,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^e,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 26/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35^e,
- 3 postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^e classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à 34/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e classe à 32,86/35^e,
- 2 postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe à temps complet (*non pourvus*),
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet (*dont 3 non pourvus*),
- 5 postes d'adjoints techniques à 34/35^e (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 34/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 33/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique à 33,66/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 32,86/35^e (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 26/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique à 22,55/35^e,
- 2 postes d'adjoints techniques à 20/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique à 18,77/35^e.

ACM : convention MSA : Madame Karine **DUPRAZ**, adjointe chargée de l'éducation, de la citoyenneté et de la jeunesse, expose au Conseil Municipal que certaines familles dont les enfants fréquentent le Centre de loisirs, sont allocataires **MSA** et qu'il est possible pour la commune de signer une convention avec cet organisme, ce qui permettrait à ces familles de bénéficier du même tarif que les allocataires **CAF** pour toutes les activités périscolaires.

Délibération
n° 2017/30

De plus, la **MSA** serait en mesure d'apporter une aide financière à la commune au même titre que la **CAF**.

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**), conscient de l'utilité d'une telle démarche, charge Monsieur le Maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec cet organisme.

De plus, les tarifs applicables aux allocataires **CAF** le seront également pour les allocataires **MSA**, dès que ce document sera signé.

.../...

.../...

Piste cyclable – 1^{er} tronçon : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de piste cyclable reliant le centre bourg d'ANDILLY et la zone d'activité de Bel Air, réalisé par le cabinet **PERNET** de **LA ROCHELLE**.

Délibération
n° 2017/31

Le premier tronçon est prévu jusqu'au site du futur magasin **Intermarché**.

Ce projet prévoit la construction d'une piste de 2,50 m de largeur, située à 5 m de la voie départementale n° 20, ce qui nécessitera certaines acquisitions foncières.

Le Conseil Municipal examine ce tracé et trouve que cette piste cyclable est une nécessité pour les habitants afin d'assurer leur sécurité dans leurs déplacements et, à fortiori, lorsque l'enseigne commerciale prévue sera ouverte.

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Plan Communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) dont chaque membre a pu prendre connaissance, suite à l'envoi d'une copie de ce document.

Délibération
n° 2017/32

Il rappelle que le PCS est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour but d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Il est de la responsabilité du Maire et des élus d'anticiper les risques éventuels et la conduite à tenir en cas de crise.

Le PCS doit être mis à jour à minima 1 fois par an et révisé tous les 5 ans.

Après les observations de chacun, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) approuve ce document.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté (n° 2017-72) réglementant le bruit sur le territoire de la commune d'ANDILLY, applicable depuis qu'il a été rendu exécutoire le 4 juillet 2017.
- Rendez-vous est donné à 10 h 00, le vendredi 14 juillet 2017 à la salle « La Passerelle » pour l'installation du matériel nécessaire aux festivités de cette journée.
- La façade de l'immeuble socio-culturel (partie ancienne) a été rénovée par une entreprise employant des compagnons du devoir. Le résultat est très convaincant.
- Les travaux de viabilisation sont en cours dans le lotissement « Le Clos des fleurs ».
- Le cabinet d'architecture **PERNET** se réunira à la rentrée pour continuer le projet d'aménagement du centre bourg.
Les architectes ont soumis une offre pour le réaménagement de la partie accueil de la salle des fêtes. Le cabinet **ABEO CONSEIL** a également été consulté pour ce dossier.
- Festi'Pop s'est déroulé le dimanche 9 juillet 2017 aux Ecluses.

.../...

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** s'interroge sur les travaux en cours rue du Grand Moulin. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une reprise du réseau d'assainissement suite à des malfaçons.
- Madame Chantal **LE GARREC** demande si une mise à jour du règlement de voirie ne peut pas être faite pour inclure les interventions du futur ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Monsieur le Maire lui dit que cela sera fait.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** interroge Monsieur le Maire concernant la démission de Madame Stéphanie **ROBERT**. Celui-ci répond que le courrier de démission a été adressé à Monsieur le Préfet et qu'il est en attente de sa réponse pour contacter la personne suivante sur la liste.

4 délibérations ont été prises *(du n° 2017/29 au n° 2017/32)* à l'issue de cette réunion.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 16.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale déléguée	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale déléguée	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale déléguée	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	